

(Du 23 octobre 1964)

Le Conseil fédéral a accordé l'exequatur à M. Stefano Mansi en qualité de consul général de carrière d'Italie à Genève, avec juridiction sur le territoire de la république et canton de Genève.

A été nommé professeur ordinaire pour l'enseignement des éléments fondamentaux de la construction des machines à l'école polytechnique fédérale, dès le 1<sup>er</sup> février 1965, M. Hanns H. Ott, de Winterthur, actuellement chef du laboratoire de recherches et de perfectionnement des turbines thermiques de la S. A. Brown-Boveri & Cie.

A en outre été nommé professeur ordinaire *ad personam* dès le 1<sup>er</sup> octobre 1964 M. Jack D. Dunitz, ressortissant britannique, actuellement professeur extraordinaire de cristallographie chimique à ladite école.

15426

---

## **Publications des départements et d'autres administrations de la Confédération**

### **Mouvement diplomatique à Berne**

du 12 au 18 octobre 1964

*France*: M. Gabriel *Rosaz*, conseiller, a pris possession de son poste.

M. Paul *Blanc*, conseiller financier, ne fait plus partie de cette mission.

*Pays-Bas*: M. M. *Mourik*, premier secrétaire, a pris possession de ses fonctions.

*Pologne*: M. Stanislaw *Steplewski*, attaché, est entré en fonction.

15426

---

## Mandataire général

Le département fédéral de justice et police a approuvé en date du 12 octobre 1964 la nomination de M. Walter Köhler, de et à Zurich, Etselstrasse 50, en qualité de mandataire général pour la Suisse de la *Württembergische und Badische Vereinigte Versicherungsgesellschaften Aktiengesellschaft*, à Heilbronn. M. W. Köhler succède à M. E. Kron, docteur en droit, dont les pouvoirs sont éteints (art. 47 de l'ordonnance du 11 septembre 1931 sur la surveillance des entreprises d'assurances privées).

Berne, le 19 octobre 1964.

15426

Bureau fédéral des assurances

## Admission de système de compteur d'électricité à la vérification

En vertu de l'article 25 de la loi fédérale du 24 juin 1909 sur les poids et mesures et conformément à l'article 16 de l'ordonnance du 23 juin 1933 sur la vérification des compteurs d'électricité, la commission fédérale des poids et mesures a admis à la vérification le système de compteur d'électricité suivant, en lui attribuant le signe de système indiqué :

*Fabricant: Deutsche Zählergesellschaft, Hamburg.*

**S**  
136

Représentant : Marius Dussex, Martigny-Ville.

Compteur d'énergie active à induction à 3 systèmes moteurs pour installations triphasées à quatre fils.

Types : DV 6 L 3 et DV 6 L 3 T DV 6 L 4 et DV 6 L 4 T

tension nominale :  $3 \times 380/220$  V

intensité nominale (intensité maximale)

type DV 6 L 3 : 5 (15) - 20 (60) A

type DV 6 L 4 : 5 (20) - 15 (60) A

fréquence nominale 50 Hz

tension d'essai 2000 V

Berne, le 22 septembre 1964.

*Le président de la commission fédérale  
des poids et mesures :*

15411

**M. K. Landolt**

## Citations

Le grand juge du tribunal militaire de division 1,

A vous :

*Cavin Michel*, fils d'Henri-François et d'Emma, née Malherbe, né le 1<sup>er</sup> février 1938 à Chavornay, originaire de Vulliens, chauffeur, précédemment domicilié à Aigle;

*Lanz Jacques*, fils de Werner et d'Eglantine, née Lorient, né le 14 avril 1926 à Paris, originaire de Huttwil, représentant, précédemment domicilié à Genève, sdt cp. PA II/7;

*Lehmann Samuel*, fils de Jean et de Berthe-Marguerite, née Falcy, né le 5 avril 1929 à Vallorbe, originaire de Saint-Ours, ouvrier horloger, précédemment domicilié à Vallorbe, epl. cuis. cp. EM rgt. cyc. 4,

tous trois sans domicile connu,

vous êtes cités à comparaître à l'audience du tribunal militaire de division 1, siégeant à Genève, hôtel de ville, salle du Grand Conseil, le jeudi 19 novembre 1964, à 9 h. 15, comme prévenus de service militaire étranger, d'insoumission.

Si vous ne vous présentez pas, vous serez jugés par défaut.

Lausanne, le 26 octobre 1964.

Tribunal militaire de division 1 :

*Le grand juge,*

Colonel Victor CURCHOD



## Publications des départements et d'autres administrations de la Confédération

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1964
Année	
Anno	
Band	2
Volume	
Volume	
Heft	43
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	29.10.1964
Date	
Data	
Seite	928-930
Page	
Pagina	
Ref. No	10 097 505

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.